Envoyé en préfecture le 24/04/2026
Reçu en préfecture le 24/04/2026
Publié le
ID : 001-210100780-20260423-DE_032_2026-DE

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE CHALLEX
Délibération n° 32-2026

Nombres de conseillers :	**19**	L'an deux mille vingt-six,
En exercice :	**19**	Le 23 avril
Présents :	**16**	
Votants :	**19**	Le Conseil Municipal de la commune de Challex, dûment convoqué, est réuni sous la présidence d'Aline HOFER FAVRE, maire

Date de convocation du Conseil Municipal : 17 avril 2026

Présents : Aline HOFER FAVRE – Michel PETER – Brigitte FLEURY - Jean-Pierre SZWED – Patricia ALTHERR – Fabien BELOTTI – Françoise SUDAN –- Raquel CAJARAVILLE ORTIGUEIRA - Anthony SERRA – Francesca DONELLI – Martial MEDA – Emmanuelle BELOTTI - Corentin RINALDI — Clément DOGLIANI - Christian JOLIE – Sandrine BAERISWYL

Absents ayant donné procuration : Yoann FURNON a donné procuration à Jean-Pierre SZWED - Rosalie ALTHERR a donné procuration à Patricia ALTHERR - Damien LAURENCOT a donné procuration à Christian JOLIE

Secrétaires de séance : Patricia ALTHERR et Emmanuelle BELOTTI

Objet : Aménagement forêt communale de Challex – Période 2026-2045

Madame le Maire donne connaissance au Conseil municipal du projet de révision de l'aménagement en vigueur de la forêt communale de Challex, pour la période 2026 - 2045, en vertu de l'article L212-3 du code forestier. Ce projet lui a été communiqué par les services de l'Office National des Forêts de l'Unité Territoriale du Pays de Gex et a été communiqué, pour étude, aux membres du Conseil municipal avant la séance de ce jour. Elle expose les grandes lignes du projet qui comprend :

- Un ensemble d'analyses sur la forêt et son environnement,
- La définition des objectifs assignés à cette forêt,
- Un programme d'actions nécessaires ou souhaitables sur le moyen terme.

Chaque année, le technicien forestier territorial proposera à la Commune un programme de travaux et un programme de coupes conformes à cet aménagement. La commune décidera donc annuellement de la programmation de ces opérations par délibération du Conseil municipal.

Après avoir entendu l'exposé de Mme le Maire, elle invite le Conseil à se prononcer sur le projet d'aménagement de la forêt communale établi par l'ONF.

Après délibération, le **Conseil municipal**, **à l'unanimité** :

- **Adopte** le projet de révision de l'aménagement de la forêt communale et le programme d'actions associé, tel qu'il vient de lui en être donné lecture,
- **Autorise** Mme le Maire à signer tous documents se rapportant à ce dossier,
- **S'engage à inscrire chaque année à son budget** les crédits nécessaires pour financer les travaux d'entretien et de renouvellement des peuplements de la forêt, prévus par l'aménagement, après étude de l'avis de programme de travaux présenté par l'O.N.F.

Pour extrait conforme,

Fait à Challex, le 23 avril 2026

Le Maire,
Aline HOFER FAVRE

Le Maire certifie exécutoire la présente délibération compte tenu de sa transmission en Sous-préfecture et affichée le :